

Pour un renouvellement du système politique français Rapport Jospin : des idées pour le changement

Le 9 novembre 2012, Lionel Jospin a remis, au président de la République, un rapport de 130 pages, émanant de la Commission de rénovation et de déontologie de la vie publique (CRDVP). Riche de trente-cinq propositions, intitulé *Pour un nouveau démocratique*⁽¹⁾, ce rapport, produit par l'ancien Premier ministre (1997-2002) et treize autres membres, pourrait provoquer de nombreux bouleversements dans la vie politique française.



Lionel Jospin

François Hollande a confié une mission plus qu'ambitieuse à Lionel Jospin et aux treize autres membres de la commission : trouver des solutions pour refonder l'appareil politique français et lui redonner un plus vif intérêt aux yeux des citoyens qui peuvent paraître de plus en plus désabusés. S'il est une évidence, c'est que toutes les mesures présentées dans ce rapport ne seront pas appliquées. D'abord parce qu'il faut une certaine liberté d'action, dont ne bénéficie pas à l'heure actuelle le président de la République, pour mettre en avant des propositions qui ne font pas forcément l'unanimité. Et surtout parce qu'il serait délicat de changer si radicalement autant de manières de fonctionner de notre système politique actuel dans un délai aussi court. Malgré tout, si on les reprend une par une, certaines propositions s'avèrent intéressantes et pourraient très bien être appliquées à court terme.

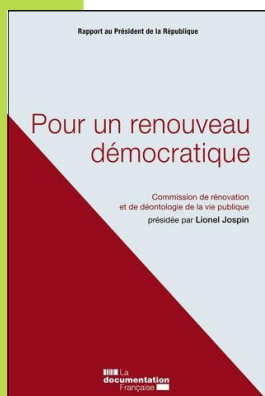
Une plus grande responsabilité pour les électeurs

Une idée revient assez souvent dans les divers textes du rapport : donner plus de pouvoir aux électeurs. Cela passerait par une réforme des différents scrutins : en ce qui concerne l'élection présidentielle, le rapport préconise de supprimer le système actuel de parrainage par les élus pour passer à un parrainage citoyen. Pour résumer, les 500 signatures d'hommes politiques seraient remplacées par 150 000 signatures d'électeurs lambda, ce qui correspond à 0,33 % du total des inscrits sur les listes électorales. Ce système pourrait

offrir une plus grande diversité dans le choix de vote, mettre en avant des partis peu connus mais pourrait aussi provoquer des candidatures saugrenues et aurait comme gros désavantage de submerger de tracts nos boîtes aux lettres.

Autres scrutins, autres propositions : les élections sénatoriales et législatives pourraient laisser une plus grande place à la proportionnelle. Dans le cas des sénateurs, ils sont actuellement 52 % à être élus selon le scrutin proportionnel (départements disposant de quatre sièges ou plus). La commission préconise d'élargir ce mode d'élection aux départements disposant de trois sièges ou plus, ce qui concernerait du même coup 73 % des sénateurs. L'instauration de la proportionnelle dans le cadre des élections législatives se ferait d'une autre façon : dans l'isoloir, chaque électeur doit remplir deux enveloppes – une pour son représentant local, une autre pour son représentant national – ces derniers représentant cinquante-huit sièges à l'Assemblée. Cette mesure pourrait offrir une plus grande diversité de partis dans la répartition des sièges et, surtout, elle obligerait les candidats à faire un choix entre se présenter localement ou se présenter nationalement.

Parmi les autres propositions, figure la fin de tout cumul de mandat pour les parlementaires. Plus précisément, la commission considère qu'un élu politique ne peut être au Parlement et avoir des responsabilités locales. Toutefois, il ne serait pas interdit d'exercer un mandat localement, en parallèle des activités parlementaires, à condition de ne pas dépasser le statut de conseiller (municipal, communautaire, départemental ou régional). Le rapport Jospin a le mérite de poser clairement des idées intéressantes qui permettraient de rafraîchir le système politique français. Il reste désormais à avoir le courage de les appliquer.



Point de vue : « Il faudra dix ans, pas moins, pour construire une autre vie politique sur d'autres fondations. Pour prendre de nouvelles (bonnes) habitudes. Pour créer des liens d'un nouveau type entre élus locaux et élus nationaux. Pour instaurer de nouvelles façons de travailler ensemble. Ce sera une révolution des pratiques qui devra aller de pair avec une seconde révolution de la décentralisation et avec une troisième révolution fiscale qui reste à fomentier. Avec une révolution des mentalités, surtout, il faut pendre aux réverbères les vieilles certitudes : le fameux " lien avec le terrain " ne sera nullement rompu par la disparition du cumul. Il est garanti par le mode d'élection ». Olivier Picard, chroniqueur politique au *Nouvel Observateur*.

⁽¹⁾ – Lionel Jospin, *Pour un nouveau démocratique (Rapport Jospin)*, Rapport de la Commission de rénovation et de déontologie de la vie publique, éd. La Documentation Française, Paris, 2012, 144 pages. Téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.ifrap.org/IMG/pdf/rapport-jospin-commission-deontologie-2012.pdf> (consulté le 5 décembre 2012).

Les trente-cinq propositions du rapport Jospin

	Chapitres	Propositions
Une représentation politique renouvelée	1 : Une élection présidentielle modernisée	1 Instaurer un parrainage des candidats à l'élection présidentielle par les citoyens
		2 Modifier les modalités de calcul du remboursement public
		3 Substituer la règle de l'équité à celle de l'égalité pour les temps de parole des candidats pendant la période « intermédiaire »
		4 Fixer à 20 h la fermeture des bureaux de vote sur l'ensemble du territoire métropolitain
		5 Avancer dans l'année la tenue de l'élection présidentielle et des élections législatives
		6 Réduire le délai entre l'élection présidentielle et les élections législatives
	2 : Un parlement plus représentatif	7 Introduire une part de proportionnelle pour l'élection des députés
		8 Réformer les modalités de l'élection des députés représentant les Français de l'étranger
		9 Éviter les seconds tours à un seul candidat dans le cadre du scrutin majoritaire
		10 Assurer une représentation plus juste des collectivités territoriales au Sénat par une pondération des voix des grands électeurs et retirer les députés du collège électoral
		11 Étendre le recours au scrutin proportionnel pour l'élection des sénateurs
		12 Abaisser à 18 ans l'âge minimal d'éligibilité au Sénat
		13 Compléter les effets de l'extension de la proportionnelle sur le respect de la parité en renforçant le dispositif de modulation des aides financières aux partis politiques
Un exercice des responsabilités exemplaire	1 : Une rupture avec la pratique du cumul des mandats	14 Interdire le cumul de fonctions ministérielles avec l'exercice de tout mandat local
		15 Rendre incompatible le mandat de parlementaire avec tout mandat électif autre qu'un mandat simple à compter des prochaines élections locales
	2 : Un statut juridictionnel du chef de l'État et des ministres plus respectueux du principe d'égalité	16 Mieux affirmer le caractère politique de la procédure de destitution du président de la République
		17 Mettre fin à l'inviolabilité du président de la République en matière pénale
		18 Mettre fin à l'inviolabilité du président de la République en matière civile
		19 Supprimer la Cour de justice de la République
		20 Renforcer le régime des incompatibilités pour les membres du Gouvernement
	3 : Une stratégie globale de prévention des conflits d'intérêts	21 Prévoir pour les membres du Gouvernement une obligation légale de souscrire une déclaration d'intérêts et d'activités
		22 Prévoir pour les membres du Gouvernement une obligation légale de donner un mandat de gestion de leur patrimoine mobilier
		23 Étendre aux ministres le contrôle des départs vers le secteur privé et vers certains organismes publics et incriminer la prise illégale d'intérêts à l'issue des fonctions gouvernementales
		24 Étendre aux collaborateurs du président de la République et aux membres des cabinets ministériels les règles d'incompatibilité applicables aux agents publics
		25 Prévoir pour les collaborateurs du président de la République et pour les membres des cabinets ministériels une obligation légale de souscrire une déclaration d'intérêts et d'activités
		26 Prévoir une obligation légale de souscrire une déclaration d'intérêts et d'activités pour les titulaires d'emplois supérieurs de l'État particulièrement exposés au risque de conflit d'intérêts
		27 Améliorer l'efficacité du contrôle relevant actuellement de la Commission de déontologie de la fonction publique : modifier les conditions de saisine d'office et étendre le champ du contrôle aux départs vers tous les organismes publics exerçant une activité économique
		28 Harmoniser et renforcer le régime des déclarations d'intérêts et d'activités applicable aux membres des collèges et responsables des autorités administratives indépendantes
		29 Étendre aux départs vers tous les organismes publics exerçant une activité économique le champ du contrôle relevant actuellement de la Commission de déontologie de la fonction publique pour les membres des collèges et responsables des autorités administratives indépendantes
		30 Prévoir une obligation légale de déclaration d'intérêts et d'activités pour les parlementaires
		31 Renforcer le régime des incompatibilités professionnelles applicable aux parlementaires
		32 Supprimer la catégorie des membres de droit du Conseil constitutionnel et interdire l'exercice de toute activité de conseil à ses membres
		33 Créer une Autorité de déontologie de la vie publique
		34 Confier à l'Autorité de déontologie de la vie publique un rôle de validation des règles de bonne conduite applicables aux représentants d'intérêts
		35 Mettre en place un dispositif ouvert d'« alerte éthique »